

ATTESTATION SUR L'HONNEUR D'UN VENDEUR

VIDE-GRENIERS

A joindre au formulaire de la déclaration préalable avec une copie de pièce d'identité

VIDE-GRENIER DU : **Dimanche 12 mai 2024**

ORGANISE PAR : SAUVONS L'EGLISE DE POMPAS

A : **POMPAS (Herbignac)**

Je soussigné(e)

né(e) le à

Domicilié

Participant non professionnel à la vente au débailage désignée ci-dessus,
Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant(e)

- de ne vendre que des objets personnels et usagés (*Article L 310-2 du Code de commerce*)

- que je n'ai pas participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (*Article R321-9 du Code pénal*)

Fait à

le

Signature

Attestation qui doit être complétée par chaque vendeur, à remettre à l'organisateur avec une copie de pièce d'identité. L'organisateur doit joindre les attestations et copies d'identité de tous les vendeurs en mairie.



POMPAS **HERBIGNAC**

Dimanche 12 mai 2024

de 9h à 18H 80 emplacements

Restauration, bar, gâteaux...

Contact: Association Sauvons l'église de Pompas

Réservations: 06-09-12-34-98 ou 02-40-91-39-42

Mail: sauvonsleglisedepompas@gmail.com

10 € les 3 mètres linéaires

(réservé aux particuliers)

Date limite d'inscription : Samedi 09 mai 2024

Ne pas jeter sur la voie publique !

**L'ASSOCIATION SAUVONS L'EGLISE DE POMPAS
VIDE-GRENIERS DU dimanche 12 mai 2024**

REGLEMENT

N° emplacement :

1. Le vide-greniers organisé par l'association Sauvons l'église de Pompas se déroulera le dimanche 12 mai rue du Mès à Pompas.
2. La gestion en est assurée par l'association.
3. Le vide-greniers est réservé aux particuliers.
4. Le prix de l'emplacement, à régler à l'inscription est fixé à 10 euros les 3 M linéaires.
5. Installation : à partir de 7h30- Démontage à 18h00. Il est strictement interdit pénétrer dans la rue du Mès avant l'autorisation de l'organisateur.
6. L'accès des véhicules sur la zone de vente ne sera autorisé qu'au moment du dépôt du matériel (avant 9h00).
7. La vente est autorisée uniquement de 9h00 à 18h00. L'exposant s'engage à quitter la rue du Mès uniquement après l'heure de clôture, pour des raisons de sécurité.
8. La vente de nourriture, de boissons et d'articles neufs est interdite.
9. Tout mineur doit être accompagné lors de la vente par une personne majeure.
10. Les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités concernant les vols et dégradations de tout genre. Les transactions sont sous la seule responsabilité des parties concernées.
12. Il est demandé aux exposants de laisser leur emplacement propre.
13. Tous exposants seront inscrits sur un registre numéroté. L'inscription est soumise à l'accord de Madame le Maire.
14. Chaque exposant se verra remettre une autorisation nominative de vente, en début de journée. Chacun devra être muni d'une pièce d'identité le jour de la vente.
15. L'inscription au Vide-Greniers implique l'acceptation du présent règlement.

Exemplaire à conserver par l'organisateur et le vendeur
SAUVONS L'EGLISE DE POMPAS

N° emplacement :

Bulletin d'inscription

Vide-greniers dimanche 12 mai 2024

Réservé aux particuliers *Date limite d'inscription : Jeudi 09 mai*

Exposant 10€

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

ADRESSE MAIL :

TELEPHONE : PORTABLE :

N° Pièce d'identité : Délivrée le :

NATURE DES OBJETS A VENDRE :

- 1- J'atteste ne mettre en vente aucun objet de vol ou de recel.
- 2- J'accepte le règlement proposé par l'organisateur.

NOMBRE D'EMPLACEMENT (S) : Montant :

Merci de retourner, sous pli, à : Association Sauvons l'église de Pompas 26 rue du Mès
44410 Pompas

- le bulletin d'inscription
- la photocopie de la pièce d'identité (recto/verso)
- l'attestation sur l'honneur
- le règlement par chèque à l'ordre de *Sauvons l'église de Pompas*

Contact : 06 09 12 34 98 / 02 40 91 39 42
Email : sauvonsleglisedepompas@gmail.com

Aucune réservation sera définitive sans avoir reçu ces pièces demandées.

A Le :/...../2024

L'inscription au "Vide-greniers" implique l'acceptation du présent règlement.

Signature de l'exposant :

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE